CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille trimestrielle pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsqu'on s'abonne … à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les articles personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtiments et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80.

LES ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., seront payés au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

UNE DEDUCTION de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles, et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparé et au prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de leurs annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

Avis de Banques et de Comp.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE BATH.

CONFORMEMENT à la charte de cette compagnie, des livres de souscription seront ouverts tous les jours depuis 9 heures du matin, jusqu'à six heures du soir, au magasin de M. H. Bonabel, à l'encoignure des rues Natchez et Tchoupitoulas.
… par cette charte, que le capital est de … sur lesquelles $50,000 ont été souscrites par les propriétaires actuels qui donnent en paiement le chemin de fer déjà achevé, le hangard aux chars, … etc., ainsi que deux lots de terre … un hotel, et la balance du capital $75,000, … souscrite par le public en actions de $100 … $25 payable en souscrivant, et le reste lorsque les … jugeront à propos d'en faire la demande, … paiements par … après en avoir donné 30 jours d'avis.
… sera employé immédiatement à construire … hôtel, et deux maisons de bains.
… avantages qu'offrira au public un lieu de retraite … pendant l'été, et des bains de mer, sans être obligé de … dans le faubourg inférieur, suffiront sans doute pour engager les habitans de cette ville à favoriser cette entreprise. 13 av—15

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON DE LA LEVEE.

LA compagnie remercie les différentes compagnies de pompiers pour l'activité qu'elles ont déployée dans l'incendie de la presse à coton, et prie ceux qui ont enlevé par erreur 200 à 250 pieds de … et plusieurs seaux qui leur avaient été prêtés pendant l'incendie, de les renvoyer aussitôt que possible.
16 avril D. F. GUEX, secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON DE LA LEVEE.
$1000 DE RECOMPENSE

SONT offertes par cette compagnie, pour l'arrestation et la conviction du malfaiteur ou des malfaiteurs qui ont mis le feu dans la cour d'entrepôt de coton, dans la soirée du 8 courant.
Par ordre de la Direction
… avril D. F. GUEX, secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON DE LA LEVEE.

TOUS ceux qui ont du coton dans cette presse, sont priés d'envoyer une liste de la quantité, que le soussigné puisse s'assurer de la perte éprouvée dans l'incendie du 8 du courant.
D. F. GUEX,
13 av—6 secrétaire.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU THEATRE D'ORLEANS.

A L'ELECTION des directeurs de cette institution pour l'exercice 1838—39 ont été nommés:
MM. Jos. Barthet, P. J. Tricou, Edmd. Forstall, F. Peschier, John Davis, F. B. Le Brun } Par les actionnaires.
MM. F. Correjolles, J. Gadiot, C. Lesseps } Par la Municipalité No. 1.
Et à l'assemblée de la direction, le 11 de ce mois M. Jos. Barthet a unanimement été réélu président.
Par ordre de la Direction.
14 avril J. A. DUREL—secrétaire.

BANQUE DES AMELIORATIONS.

LES actionnaires de cette institution qui n'ont pas réglé par billets, le capital de leurs actions, sont prévenus qu'un payement de vingt piastres par action, tel que fixé par la direction, payable le 15 mai prochain, au bureau de la banque.
Par ordre de la Direction.
11 avril J. H. RABOTEAU, Caissier.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 1 avril 1838.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par cette Banque.
… avril MARTIN GORDON—Caissier.

COMPAGNIE DES CANAUX DE BARATARIA ET DE LAFOURCHE.

L'ELECTION annuelle de sept directeurs de cette institution aura lieu au bureau de la compagnie, rue Toulouse No 57. Lundi 16 avril courant, de 10 heures … à 2 heures de l'après midi. Par ordre de la Direction.
5 avril—3 M. S. LABARRE, secrétaire.

BANQUE DU COMMERCE.
Nouvelle Orléans, 9 avril 1838.

CETTE institution achète des traites sur New-York à … G. O. HALL, Caissier.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU THEATRE D'ORLEANS.
Nouvelle Orléans, 2 avril 1838.

A … dividende … sur les profits de l'année, … pour cent du capital payé. L'état … des affaires de la compagnie est exposé … pour la satisfaction des actionnaires, … dividende sera compté à partir du 16 avril.
Par ordre de la Direction
J. A. DUREL, secrétaire.

COMPAGNIE DES ARCHITECTES DU 3e DISTRICT (3e) DE LA VILLE DE LA NELLE-ORLEANS.

LES livres de souscription pour former le capital de cette compagnie incorporée le 10 mars 1834, … seront bientôt rouverts au bureau de M. F. Buisson, sous la surveillance des soussignés nommés à cet effet. Nouvelle Orléans, 30 mars 1838.
F. BUISSON, J. PILIE, P. SOULE, J. J. MERCIER, J. LAURENT, P. R. COLSSON, MANIS JACOB
30 mars—

COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES ET DE BANQUE DE L'ATCHAFALAYA.
Nouvelle Orléans, 4 avril 1838.

A UNE assemblée des directeurs de cette institution, tenue ce jour, J. W. Breedlove Esq a été unanimement élu président de la susdite banque, en remplacement de Joshua Baldwin, résignataire.
6 avril—6 R. G. DIXON—Caissier

COMPAGNIE DU GAZ ET DE BANQUE.
Département du Gaz, 16 mars 1838.

AVIS est par le present donné que M. Arnauld Commagère, a été nommé collecteur pour ce département, depuis le 1er du courant.
Par ordre de la direction
17 mars— E. W. WELLS, secrétaire.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DE LA BOURSE.

CETTE institution tire sur Philadelphie.
26 mars R. BRENAN, caissier.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 6 mars 1838.

CETTE institution achète des lettres de change sur New York, Philadelphie et d'autres villes de … MARTIN GORDON, Caissier

LA Banque des Citoyens tire sur Paris.
9 avril J. B. PERRAULT—Caissier

Bateaux-à-Vapeur
A VENDRE OU A FRETER.
S'adresser à GEORGE WHITMAN, A l'Hôtel de la Bourse.

WELMAN & JENKINS,
Encanteurs et Courtiers,
Magasin … exchange, rue Royale 20 nov—6m

AVIS.—La société qui existait sous la raison de Bronsema et Swasey, au No 16, rue de Chartres, comme relieurs et libraires, est dissoute à dater de ce jour, par un consentement mutuel.
Nouvelle-Orléans, le 24 mars 1838
A. BRONSEMA, H. R. SWASEY.

THOMAS HOWSON, ayant acheté l'intérêt de H. B. Swasey, dans l'établissement ci-dessus mentionné, et les soussignés ayant fait de grandes améliorations, dans l'agrandissement de leur atelier, sont maintenant prêts à recevoir et exécuter tous les ordres qu'ils recevront dans le plus bref délai, et … à leur accorder leur patronage.
Ils exécutent la reliure dans toutes ses branches, avec … et à des prix très modérés.
Des livres de comptes de toutes les qualités … se trouvent également à leur établissement.
A. BRONSEMA,
31 mars— THOMAS HOWSON.

UNE dame respectable … seule par la mort d'un de ses … désire d'arranger avec quelque dame qui aurait l'intention de partir pour l'Europe ou le Nord. Elle ne trouve pas … de ce genre, elle désirerait se placer comme gouvernante de … ou bien femme de confiance dans une famille. S'adresser chez elle, No 366 rue des Remparts. Elle peut donner d'amples informations. 10 avril—3

MME SIMON, sage femme accoucheuse, a l'honneur de prévenir … dames qui ont bien voulu … le public en général, … rue d'Orléans, entre … rue Royale et Bourbon, maison de Mr Vignié … Simon reçoit à pension, les dames qui … accoucher chez elle. 21 nov—1an

SUCRE de la Havane—104 caisses sucre jaune de la Havane, en débarquement et à vendre par … R. GRONING & Co

AVIS AUX CONSTRUCTEURS.

A VENDRE par C. Guesnard sur le chemin du canal Carondelet, entre les rues Marais et Villeré: Une grande quantité de briques du lac de toutes qualités.
Briques à feu de Liverpool,
Sable blanc,
Sable gras,
Merrains pour couverture.
Pieux d'entourage, échelles etc,
Le même prévient ses nombreux amis que ses chantiers sont constamment approvisionnés en bois de chauffage de toutes sortes. 11 av—3

Ventes par le Register des Testamens.

SUCCESSION DE WILSON.
Vente par le Register des Testamens.

LE samedi, vingt-huit avril 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, pour compte de la succession de feu James C. Wilson, les esclaves et biens fonds ci-après décrits, en dépendant,

ESCLAVES:
EADA, négresse d'environ trente ans;
MARY, négresse d'environ vingt sept ans;
Et FANNY, négresse d'environ vingt sept ans.

BIENS FONDS:
1. Un emplacement, avec la maison de maître et autres bâtisses qui s'y trouvent, situé rue des Magasins, entre les rues Robin et Lacourse, au faubourg Annonciation, composé du lot désigné sous le numéro huit, et de la moitié y attenant du lot désigné sous le numéro neuf, dans l'îlot numéro quarante neuf, conformément au plan dudit faubourg, dressé par B. Lafon, le quinze mai mil huit cent sept, et déposé en l'étude de P. Pedesclaux, alors notaire de cette ville, ledit lot numéro huit mesurant soixante pieds de face à la rue des Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur, et la moitié dudit lot numéro neuf, mesurant trente pieds de face à la rue des Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur, le tout mesure française.
2. Un certain lot de terre, situé à l'encoignure des rues des Magasins et Robin, audit faubourg Annonciation, et désigné sous le numéro sept de l'îlet numéro quarante neuf, conformément au plan dudit faubourg, dressé par B. Lafon, le quinze mai 1807, et déposé en l'étude de P. Pedesclaux, alors notaire public en cette ville; ledit lot mesurant soixante pieds de face à rue des Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Robin, mesure française.
3. Un autre lot de terre, avec la maison principale et autres bâtisses qui y ont été récemment élevées, situé à l'encoignure des rues Robin et Constance, au faubourg Lacourse, et désigné par le numéro trois sur un plan dressé le 17 janvier 1837, par Mondelli et Reynolds, architectes; et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire public en cette ville, ledit lot mesurant soixante pieds de face à la rue Robin sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Constance, mesure française.
4. Un certain lot de terre, situé au faubourg Lacourse de cette ville, ayant mesure française, soixante pieds face à la rue des Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur, entre les rues du Bassin et Edouard.
5. Deux certains lots de terre, situés sur les derrières du faubourg Ste Marie de cette ville, et désignés sous les numéros sept et huit de l'îlet numéro seize sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du six février 1837, et déposé en l'étude de Felix de Armas, notaire public, en cette ville; ledit lot numéro sept, mesurant soixante pieds de face à la rue Robertson sur cent vingt pieds de profondeur, et ledit lot numéro huit, formant l'encoignure des rues Jackson et Robertson, et mesurant soixante pieds de face à la première rue, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la seconde.
6. Quatre certains lots de terre, situés au faubourg Saulet de cette ville, désignés sous les numéros onze, douze, treize et quatorze dans l'îlet compris entre les rues Hercule, Clio, Calliope et Grand, conformément au plan dressé le quatre mai 1833, par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposé en l'étude de Felix de Armas, notaire public, en cette ville; le lot numéro onze, formant l'encoignure des rues Grand et Calliope, et mesurant trente deux pieds de face à ladite rue Grand sur cent vingt sept pieds dix pouces quatre lignes de profondeur et face à ladite rue Calliope; le lot numéro douze, attenant au précédent, et ayant trente et un pieds onze pouces deux lignes de face à la rue Grand sur cent vingt sept pieds dix pouces quatre lignes de profondeur; le lot numéro treize ayant trente deux pieds de face à la rue Grand sur cent vingt sept pieds dix pouces quatre lignes de profondeur, et le lot numéro quatorze a trente et un pieds onze pouces deux lignes de face à ladite rue Grand sur cent vingt sept pieds dix pouces quatre lignes de profondeur, le tout mesure anglaise.
7. Huit lots de terre, situés au faubourg Saulet de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Calliope, Grand, Clio et Hercules, désignés sous les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit sur un plan particulier annexé à l'acte par lequel ledit feu James C. Wilson a acquis lesdits lots de David, M. Hughes, au rapport Théodore Seghers, en date du vingt six décembre 1836, le lot numéro un, mesurant trente pieds de face à la rue Calliope sur cent vingt pieds de profondeur, le lot numéro deux, mesure trente pieds face à la rue Calliope sur cent vingt pieds de profondeur, le lot numéro trois mesure trente pieds de face à la rue Calliope, sur cent vingt pieds de profondeur, le lot numéro quatre, mesure trente pieds de face à la rue Calliope, sur cent vingt pieds de profondeur, le lot numéro cinq, mesure trente pieds de face à la rue Calliope, sur cent vingt pieds de profondeur; le lot numéro six, mesure vingt pieds six pouces à la rue Calliope sur cent vingt pieds de profondeur, le lot numéro sept, s'étendant derrière tous les lots précédens, mesure soixante et onze pieds dix pouces de large, sur cent soixante dix pieds six pouces de profondeur; et le lot numéro huit a trente et un pieds onze pouces deux lignes de face à Grand street sur cent vingt sept pieds dix pouces quatre huitièmes de profondeur.
8. Deux lots de terre situés au dit faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, dans l'îlet compris entre les rues Ste. Marie, Ursulines ou St. Ursule, Félicité et Tamburin, désignés par les numéros neuf et dix, sur un plan dressé par John Schreiber, ingénieur, … annexé à un acte de vente par Maurice Canon du susdit feu James Clark Wilson, en date du douze janvier mil huit cent trente sept, les dits lots attenant l'un à l'autre, et mesurant chacun trente deux pieds une ligne de face à la rue Félicité et trente deux pieds dans le fond, le lot no. 9 ayant profondeur de cent vingt cinq pieds 3 pouces sept lignes sur la ligne du côté de la rue des Ursulines et de cent vingt cinq pieds onze pouces cinq lignes sur la ligne du lot no. dix, et le lot no. dix a une profondeur de cent vingt six pieds sept pouces deux lignes sur la ligne du côté de la rue Tamburin, et de cent vingt cinq pieds onze pouces cinq lignes sur la ligne du no. neuf, le tout mesure anglaise, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
9. Deux certains lots de terre situés dans l'îlet qui vient d'être mentionné, et désignés sur le dit plan fait par Schreiber sous les nos. un et deux; le lot no. un formant l'encoignure des rues Ste. Marie et Tamburin, et mesurant trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Ste. Marie et trente deux pieds dans le fond sur une profondeur de cent vingt neuf pieds quatre pouces cinq lignes sur la rue Tamburin, et de cent vingt huit pieds neuf pouces sur la ligne du lot no. deux; et le lot no. deux, attenant au dit lot no. un, et mesurant trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Ste. Marie et trente deux pieds dans le fond sur une profondeur de cent vingt huit pieds neuf pouces sur la ligne du lot no. un, et de cent vingt huit pieds un pouce et quatre lignes sur la ligne opposée, le tout mesure anglaise, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
10. Deux lots de terre situés dans le même îlet, attenant l'un à l'autre, désignés sous les nos. cinq et six, sur le susdit plan fait par Schreiber et mesurant chacun trente et un pieds onze pouces cinq lignes à la rue Ste. Marie et trente deux pieds dans le fond, le lot no. cinq a une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces deux lignes sur la ligne du lot no. quatre, et de cent vingt sept pieds deux pouces six lignes sur la ligne du lot no. six, et le lot no. six a une profondeur de cent vingt sept pieds deux pouces six lignes sur la ligne du lot no. cinq, et de cent vingt six pieds sept pouces deux lignes sur la ligne du lot no. sept, le tout mesure anglaise, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
11. Et un certain lot de terre, situé dans la ville de Shrewsbury, paroisse de Jefferson, à environ huit milles au dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, le dit lot faisant partie de quatre morceaux de terre appartenant originairement aux successions de Louis d'Aquin et de Céleste Adé, veuve Deynault son épouse, acheté par Richard Benn de James Peech, exécuteur testamentaire, par acte du rapport de Félix Grima, notaire public à la Nouvelle Orléans, et par le dit Richard Benn, établis en une ville conformément au plan donné par Frédérick Wilkinson, député arpenteur général et approuvé par Louis Bringier arpenteur général de l'état de la Louisiane, en date du vingt et un janvier mil huit cent trente sept. Le dit plan déposé en l'étude de William Christy, notaire public à la Nouvelle Orléans. Cet îlet est désigné sur le dit plan par le no. cent neuf, contenant vingt lots, et est borné par la rue Dupré, Roman, l'Avenue, Severin et l'Avenue Hullen, ensemble les améliorations qui s'y trouvent.
Conditions de la vente.—Les esclaves payables à six et douze mois de crédit, et les biens fonds à un, deux et trois ans, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque sur les dits esclaves et biens fonds jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Rég. des testamens.
N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant David L. McCay notaire public. 23 mars

SUCCESSION MILLS.
Vente par le Register des Testamens.

LE Samedi, dix-neuf mai 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale,
Un griffe esclave nommé ISAAC, âgé d'environ trente trois ans, barbier, appartenant à la succession de feu William Alexander Mills, h. c. l.
Conditions de la vente—moitié comptant, et la balance en six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
16 avril Register des Testamens.

SUCCESSION DE HAYDEL.
Vente par le Register des Testamens.

LE mardi, vingt quatre avril 1838, à 10 heures du matin, en exécution d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu rue Toulouse, entre les rues de Chartres et de la Levée, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu Christophe Edouard Haydel, et de la société établie et connue précédemment en cette ville sous la raison de Leblanc & Haydel, et composée du sieur Alcide Leblanc et dudit feu Sr. C. E. Haydel, savoir:
Le fonds d'un magasin consistant en une grande quantité de vins et liqueurs de toute espèce et de qualité supérieure, ainsi qu'une infinité d'autres articles dont la description serait trop longue.
Et immédiatement après, il sera aussi offert en vente publique, pour compte des mêmes, et en vertu du même ordre de vente, au bas de la rue Toulouse, sur la Levée, le sloop JACKSON, maintenant dans le port de la Nouvelle Orléans, avec ses agrès et apparaux. Conditions: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
11 avril Register des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de feu Marie Félicité Adélaïde Jolly, veuve de François Auguste Amant Hulin.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean Jonau, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis, conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
16 avril Register des Testamens.

MR. BILLAUD, mon collecteur, chargé de recevoir plusieurs comptes pour moi, ayant perdu son portefeuille où ils étaient contenus, je préviens les personnes qui me doivent de ne payer leurs comptes échus chez moi jusqu'au 31 décembre 1837, que sur compte acquitté de ma main et par *duplicata*
10 avril—6 LELIEVRE.

LE soussigné, professeur des langues française, anglaise et espagnole, récemment arrivé en cette ville, offre ses services au public, soit comme traducteur de tout document, ou pour donner des leçons chez lui, ou chez les écoliers; ses prix sont modérés. Il s'en réfère à MM. J. Robert & Co, No. 47, rue Bienville, et à M. Edouard Barry, président de la Compagnie d'Assurance de l'Union, rue du Camp.
RALPH FUENTES,
20 mars— No. 91, rue St. Louis.

SACS EN PITRE—500 sacs en pitre, en magasin et à vendre par R H WHITE,
7 avril rue Gravier No. 34

AU Magasin d'Antoine Michoud, encoignure de la Levée et Ursulines:
12 livres de sucre pour 1 piastre,
8 livres de café pour 1 piastre.
On trouve audit magasin, le dépôt du véritable remède de Le Roy, et l'elixir tonique du Docteur Guillié; des marbres pour carrelage: un assortiment général en clinquaillerie, verrerie, fayence et fusils de chasse, ainsi que du rum de la Jamaïque. 8 mars

ETAT DE LA LOUISIANE.
Treizième Législature—Seconde Session.
CHAMBRE DES REPRESENTANS.
Samedi, 10 mars 1838.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.
Par un message du sénat par M. Davis son secrétaire,
La chambre est informée que le président du sénat a signé les bills intitulés:
Acte pour incorporer une congrégation de l'église Catholique et Romaine dans la paroisse St. Martin
Acte pour amender l'acte de 1834, pour l'organisation et la discipline de la milice de l'Etat de la Louisiane.
Acte pour incorporer la ville de Plaquemine, dans Iberville
Acte pour garantir à Maunsel White un privilège exclusif pour le posage des chaudières à sucre et pour d'autres objets.
M. Ducros de la part du comité d'enrôlement a rapporté qu'il avait ce jour soumis les dits bills à la sanction et à l'approbation du gouverneur.
Par un message du sénat la signature de l'orateur est demandée aux bills suivans:
Acte pour incorporer un collège dans la ville de Minden.
Acte pour réduire le nombre des assesseurs de la paroisse Ouachita et pour d'autres objets.
Acte pour rappeler cette partie d'un acte passé le 22 mars 1836, qui établit un système de circuit entre le 7me. et 8me. districts judiciaires.
Acte fixant l'époque de la tenue des différentes cours dans le 6me. et 7me. district judiciaire, et un
Acte accordant à J. Girard le privilège exclusif d'introduire dans cet Etat, un système pour clarifier le liquide, M. David de la part du comité d'enrôlement a rapporté les sus dits bills comme dûment enrôlés.
Ledit rapport ayant été adopté,
L'Orateur a signé lesdits bills.
Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.
M. Brashear a présenté une résolution ordonnant à l'imprimeur de l'Etat d'avoir les journaux de cette session imprimés pour le 1er de mai prochain, laquelle a subi sa 1re lecture et les règles de la chambre ayant été dispensées, a été pris en considération et adoptée.
Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.
M. Ducros, de la part du comité d'enrôlement, a rapporté comme dûment enrôlés les bills intitulés:
Acte relatif à la ville de Lafayette et au jury de police de la paroisse Jefferson, et un
Acte pour rappeler l'acte incorporant l'église catholique et Romaine de St. Joseph dans la paroisse de Lafourche intérieure.
Le dit rapport ayant été adopté,
L'orateur a signé les dits bills.
Le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du sénat.
Par un message du sénat la chambre est informée que le sénat a donné son concours aux amendemens de la chambre au bill du sénat intitulé:
Acte pour amender un acte intitulé, acte pour hâter la construction du chemin à coulisses de la Nelle Orléans et de Nashville approuvé le 13 mars 1837, et pour d'autres objets.
Sur motion de M. Couvillon les règles de la chambre ayant été dispensées le bill du sénat intitulé:
Acte pour amender un acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires approuvé le 10 mars 1834, a été pris en considération et sur motion adopté.
Sur motion ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.
Le greffier a été chargé d'en informer immédiatement le sénat.
Sur motion de M. Wilson la chambre s'étant dispensée de ses règles le bill du sénat intitulé:
Acte pour créer un bataillon distinct dans la paroisse de Cado, a été pris en considération section par section.
Les diverses sections ayant été adoptées,
Sur motion la chambre s'est formée en comité général pour la considération des différentes sections additionnelles présentées au dit bill;
M. Avery ayant été appelé au fauteuil,
Après quelque temps sur motion le comité s'est levé.
Le rapporteur M. Avery a rapporté que le comité général avait eu deux sections additionnelles sous considération et les avait adoptées.
Le dit rapport ayant été adopté,
Sur motion ordonné que le dit bill passe tel qu'il a été amendé sous le titre suivant:
"Acte pour créer un bataillon distinct dans la paroisse de Cado et pour d'autres objets;"
Le greffier a été chargé d'en informer le sénat et de demander son concours aux amendemens de la chambre.
Sur motion de M Lawson, les règles de la chambre ayant été dispensées le bill intitulé:
"Acte pour pourvoir d'une manière plus efficace à la police des chemins publics dans cet Etat, approuvé le 10 mars 1818, autant que la paroisse Est Feliciana peut y être concernée" a été pris en considération section par section.
Les diverses sections ayant été adoptées,
Sur motion ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.
Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.
M. Lewis se prévalant du privilège accordé aux membres absents par devoir, d'enregistrer leurs votes sur la question pour la passation du bill "amendant les chartes des banques de cet Etat et pour d'autres objets," nonobstant le veto du gouverneur, est venu et a voté dans l'affirmative.
M. Wilson a fait la motion d'ajourner à lundi 10 heures A. M.
Sur la question pour l'adoption de la dite motion, M. Brashear a demandé l'appel nominal, et il a paru que MM. Boyle, Creighton et Wilson avaient voté dans l'affirmative—3 oui.
Et que MM Avery, Bourg, Barrow, Brashear, Bickam, Chenet, Coulon, Couvillon, Ducros, Davis, Eason, Fréret, Forstall, Godberry, Kennedy, Kenner, Kemp, Lewis, McDonald, Moore, Morgan de St. Landry, Morgan de Ouachita, Patin, Poydras, Phelps, Ratliff, Sparks, Soniat, Sarpy, Truxillo, H. C. Thibodeaux, A. B. Thibodeaux, Thomas et Wadsworth avaient voté dans la négative—34 non.
En conséquence la dite motion a été perdue.
Par un message la chambre est informée que le président du sénat a signé les bills intitulés:
"Acte pour incorporer la compagnie d'assurance des Pompiers de la Nouvelle Orléans."
Acte pour amender l'acte approuvé le 22 mars 1833, amendant l'acte incorporant la compagnie du chemin à coulisses d'Ouest Feliciana.
Acte pour amender l'acte intitulé acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Vidalia Harrisonbourg et Alexandrie, approuvé le 13 mars 1837.
Acte pour amender l'acte intitulé, acte pour incorporer les souscriptions au théâtre Américain de la rue des Magasins, approuvé le 1er mars 1837.
Acte pour continuer en force l'acte incorporant l'église catholique romaine de St-Joseph dans la paroisse de Lafourche intérieure.
Acte relatif à la ville de Lafayette et au jury de police de la paroisse Jefferson.
Acte pour incorporer le collège de Franklington, dans la paroisse de Washington
Acte pour incorporer le collège de Pine Grove, dans la paroisse de Caldwell et pour d'autres objets.
Acte pour amender les divers actes ci-devant passés pour organiser et régler la procédure de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans et pour d'autres objets.
M. Ducros de la part du comité d'enrôlement a rapporté qu'il avait ce jour soumis les dits bills à l'approbation et à la sanction du gouverneur.
M. Thomas a fait la motion que la chambre se dispense de ses règles et prenne en considération le bill intitulé:
"Acte pour venir au secours des banques et pour régler la circulation."
Sur la question pour l'adoption de la dite motion, M. Brashear a demandé l'appel nominal, et il a paru que MM. Avery, Bourg, Barrow, Brashear, Canon, Chenet, Coulon, Ducros, David, Fréret, Forstall, Godberry, Kennedy, Kenner, McDonald, Moore, Morgan de St. Landry, Morgan de Ouachita, Poydras, Phelps, Rogers, Sparks, Soniat, Sarpy, Truxillo, H. C. Thibodeaux, Thomas et Wadsworth avaient voté dans l'affirmative—29 oui.
Et que MM Bickam, Boyle, Breazeale, Couvillon, Creighton, Eason, Kemp, Lawson, Lewis, Ratliff, et Wilson avaient voté dans la négative—11 non.
En conséquence la dite motion a été perdue.
M. Thomas a fait la motion que la chambre se dispense de ses règles pour présenter une résolution ajournant les deux chambres au 3me lundi d'avril au lieu de sine die comme il avait été entendu par les deux chambres.
Sur la question pour l'adoption de la dite motion, M. Brashear a demandé l'appel nominal, et il a paru que MM. Avery, Bourg, Brashear, Brian, Chenet, Coulon, Ducros, David, Fréret, Forstall, Godberry, Kennedy, Lawson, Moore, Morgan de St. Landry, Morgan de Ouachita, Poydras, Phelps, Rogers, Sparks, Soniat, Sarpy, H. C. Thibodeaux, A. B. Thibodeaux et Thomas avaient voté dans l'affirmative—25 oui.
Et que MM. Barrow, Bickam, Boyle, Breazeale, Canon, Couvillon, Creighton, Eason, Kenner, Kemp, Lewis, McDonald, Patin, Ratliff, Truxillo, Wadsworth et Wilson avaient voté dans la négative—17 oui.
La majorité requise n'ayant pas été obtenue, en conséquence ladite motion a été rejetée.
Par un message du sénat, par M. Davis, son secrétaire, la chambre est informée de son concours avec amendemens aux bills intitulés:
"Acte pour venir au secours de l'Hôpital de charité et Acte pour incorporer la Compagnie du chemin à coulisses de Bath."
Lesdits amendemens ont été pris en considération, et sur motion la chambre y a donné son concours.
Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.
M. Ducros, de la part du comité d'enrôlement, a rapporté comme dûment enrôlé le bill intitulé:
"Acte pour pourvoir aux procédures dans certains cas"
Ledit rapport ayant été adopté, l'Orateur a signé ledit bill.
Le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du sénat.
Sur motion de M. Patin, la chambre s'étant dispensée de ses règles, ledit membre a présenté une résolution augmentant les salaires des différens officiers de la chambre des représentans, laquelle a été lue pour la première fois, et, sur motion, prise en considération.
Sur motion, la chambre s'est formée en comité général par la considération dudit bill. M. Brashear ayant été appelé au fauteuil, après quelque temps, sur motion, le comité s'est levé, le rapporteur, M. Brashear, a rapporté que le comité général avait eu ladite résolution sous considération et l'avait adoptée ainsi qu'une résolution additionnelle.
Sur la question pour l'adoption de la première résolution qui accorde une compensation additionnelle aux officiers du sénat et de la chambre des représentans.
M. Avery a demandé l'appel nominal, et il a paru que MM. Bourg, Bickam, Boyle, Brashear, Briant, Breazeale, Canon, Chenet, Couvillon, Creighton, Ducros, Eason, Forstall, Grymes, Kennedy, Kenner, Kemp, Lawson, McDonald, Moore, Morgan de Ouachita, Patin, Poydras, Phelps, Rogers, Ratliff, Slidell, Sparks, Soniat, Sarpy, Truxillo, H. C. Thibodeaux, Wadsworth et Wilson avaient voté dans l'affirmative.—35 oui.
Et que MM. Avery, Barrow, Coulon, David, Godberry et Morgan de St-Landry avaient voté dans la négative—6 non.
En conséquence ladite résolution a été adoptée.
Sur motion, pour amender la 2e résolution additionnelle qui augmente le *per diem* des membres de la chambre des représentans à $4, en y insérant ces mots: "A deux piastres par jour," l'appel nominal ayant été demandé, il a paru que MM. Avery, Barrow, Briant, Breazeale, Ducros, David, Grymes, McDonald, Moore, Wadsworth et Wilson avaient voté dans l'affirmative—11 oui.
Et que MM Bourg, Bickam, Boyle, Brashear, Canon, Chenet, Coulon, Couvillon, Creighton, Eason, Godberry, Kennedy, Kemp, Lawson, Morgan de St-Landry, Morgan de Ouachita, Poydras, Phelps, Ratliff, Slidell, Sparks, Soniat, Sarpy, Truxillo, H. C. Thibodeaux et A. B. Thibodeaux avaient voté dans la négative—27 non.
En conséquence ladite motion a été rejetée.
Sur la question pour l'adoption de la résolution, l'appel nominal a été demandé, et il a paru que MM. Bourg, Bickam, Boyle, Brashear, Chenet, Coulon, Couvillon, Grymes, Godberry, Kennedy, Kemp, Moore, Morgan de St-Landry, Morgan de Ouachita, Poydras, Sparks, Soniat, Truxillo, H. C. Thibodeaux et A. B. Thibodeaux avaient voté dans la négative.—20 oui,
Et que MM. Avery, Barrow, Briant, Breazeale, Canon, Creighton, David, Eason, Ducros, Kenner, Lawson, McDonald, Phelps, Ratliff, Slidell, Sarpy, Wadsworth et Wilson dans la négative.—18 non.
En conséquence ladite résolution a été adoptée.
Le greffier a été chargé de demander le concours du sénat à ladite résolution.
M. Ducros, de la part du comité d'enrôlement, a rapporté comme dûment enrôlé la résolution relative aux volontaires de la Floride.
Ledit rapport ayant été adopté, l'Orateur a signé ladite résolution.
Le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du sénat.
Par un message du sénat, par M. Davis, son secrétaire, la chambre est informée que le sénat a rejeté le bill intitulé:
"Acte pour venir au secours de Giles Thompson," et a donné son concours au bill intitulé:
"Acte autorisant Margaret Sarah, Ann Graves, R. G. Graves, M. C. Graves et T. R. Graves, enfans orphelins de Zacharie Graves, décédé, de transporter certaine propriété hors de cet Etat.
Sur motion, la chambre s'est ajournée à demain 10 heures A. M.

UNE BELLE CHEVELURE

EST de tous les ornemens, celui qui pare le mieux la figure humaine. Combien en la perdant, la physionomie change et s'empreint du sceau d'une vieillesse prématurée! On ose à peine se découvrir et un grand nombre évite la société dans la crainte de s'exposer aux rires et aux sarcasmes de leurs connaissances; le reste de la vie de ces personnes s'écoule dans la solitude. Enfin la perte même de la fortune ne remplit pas les cœurs généreux d'une jeunesse pensante que celle des cheveux. Pour parer à cet inconvénient, le BAUME DE COLUMBIA D'OLDRIGE arrête à la première application la chûte des cheveux et peu de bouteilles les remettent dans le même état. Il fait croître aussi les cils et les favoris; empêche les cheveux de grisonner, et leur rendent leur souplesse, les fait onduler en boucles gracieuses. Un grand nombre de certificats de personnes des plus respectables que produisent les propriétaires, démontrent l'efficacité du *Baume d'Oldrige*.
Lisez la Liste suivante—
Mr. Robert Walton ex-maire de Philadelphie a certifié de la haute réputation des messieurs dont les noms suivent après.
Les soussignés, par les présentes, certifiant que nous avons fait usage du Baume de Columbia, découvert par J. Oldrige, et avons trouvé que non-seulement il empêchait les cheveux de tomber, mais les remettait dans leur état naturel
W. Thatcher Sr.—Ministre Méthodiste, Section St-George, No 86, 5e rue Nord.
John P. Inglis—331 Arch st.
John D Thomas, M D—163 Race st
John F. Furey,—101 Spruce st.
Hugh Macarty,—243 South 7th st
John Gord Sr—123 Arch st,
Les hommes âgés et ceux qui persistent à porter perruque pourraient peut-être n'en pas reconnaître toutes les qualités bienfaisantes, mais pourtant, il ne peut que se relever dans l'opinion du public, quand on sait que trois des signataires ont passé la cinquantaine et que les deux autres ont passé la trentaine.
Du Maire de la ville de Philadelphie, Etat de la Pennsylvanie.
Je, Robert Wharton, maire de Philadelphie, certifie par les présentes que je connais très bien Messieurs J. P. Inglis, John S. Furey et Hugh Macarty, dont les noms sont apposés au certificat ci-dessus, qu'ils sont des hommes respectables et de bonnes mœurs et que pleine et entière foi peut être donnée à leur certificat.
En vertu de quoi, j'ai signé la présente et fait apposer le sceau de mon office.
ROBERT WHARTON, Maire.
PRECAUTION.—Observer que chaque bouteille du baume véritable a une couverture splendide, sur laquelle sont représentées les chutes du Niagara, le nom de l'agent, &c.
A vendre en gros et en détail, par Comstock & Co, seuls agents pour l'Amérique et Fletcher Sr, près Maiden Lane une porte au-dessous de Pearl st, New-York, et par un ou plusieurs pharmaciens dans presque toutes les villes de l'Union. Aussi par Simmons, Hart & Co, Magasin de Peignes et de Variétés, 70, rue de Chartres 2 fév—1an

NOUVEAUTES Littéraires de Paris—Eugène Sue; Latréaumont, 2 vol 8º;
Balzac—César Birotteau, 2 vol 8º;—Œuvres complètes, 5 vol, grand in 8º;
Les Après Dîners de Cambacérès, 4 vol 8º;
George Sand.—Lettres d'un voyageur, 2 vol. Mauprat, 2 vol,
Souvenirs de la vie privée de Napoléon, par de St-Hilaire, 2 vol 8º,
Paul de Kock.—œuvres complettes, 27 vol 8º
Dictionnaire des Contemporains, depuis 1788 à 1836, 5 vol 8º.
Grammaire des Grammaires, par Duvivier, dernière édition de Paris, 2 vol 8º;
Lesage.—Gil Blas, 5 vol in 32, un vol 12º;
Répertoire du Théâtre Français, 214 vols, in 18º.
Boîtes à Boston, au complet avec les règles et tableaux des payemens,
Herbragger.—Dictionnaire français et espagnol, 1 vol 18º.
Et quantité de nouveautés littéraires, en français et en anglais. E. JOHNS & Co
13 avril Encoig. St-Charles et Commune

MUSIQUE NOUVELLE DE PARIS.

RECU par le navire Richmond, du Hâvre, deux caisses de musique de Paris, contenant en:
Musique de l'Ambassadrice, pour chant;
do do pour piano seul,
do do auteurs divers, 1 et 2 flûtes,
do do do 2 violons.
Quadrilles, do pour piano, } Musard
do mot. divers, do
Valses choisies de Strauss, do
Morceaux de chant du Châlet;
Partition do,
Divers morceaux nouveaux de Henri Herz, Kalkbrenner, Hunten, Schunke, Adam, Thalberg, Lemoine, &c; pour piano
Romances nouvelles de Mlle. Puget et de feue Madame Malibran, Beriot
Album de Labarre,
Dernières pensées de Mme. Malibran, Beriot.
Album Musical;
Quatuors, Trios et Duos, pour divers instruments.
Morceaux d'harmonie.
Collection complète des symphonies de L. Van Beethoven, etc, etc E. JOHNS & Co
6 avril Encoig. St-Charles et Commune.

ESPECES à vendre par KOHN, DARON & Co
17 avril No 28, rue Bienville.

CAFE—250 sacs café en débarquement de la goélette Champion, et à vendre par KOHN, DARON & Co.
17 avril No. 28, rue Bienville

TRAITES DE LA TRESORERIE—En sommes pour convenir aux acheteurs, à vendre par J N BARELLI & Co
17 avril No 61, rue de la Commune

JAMBONS—100 barriques jambon, super. cur, fumé, de Cincinnati, en magasin et à vendre par
17 avril COMSTOCK, HYDE & Co.

FONDS DE L'OUEST—Billets de l'Ohio, du Kentucky, de l'Indiana et de l'Illinois, à vendre par COMSTOCK, HYDE & Co. 17 avril

RHUM de la Nouvelle Orléans, en pipes et en barils, à vendre constamment par QUARLES & Co.
17 avril 24, rue de la Douane.

HUILE de Baleine et pour fanaux à vendre par QUARLES & Co
17 avril 24, rue de la Douane.

HUILE—50 barriques huile de spermaceti pressée en automne et en hiver, de bonne qualité, en magasin et à vendre, rue Bienville No. 14, par
11 avril J B BAILEY,

IL a été volé chez le soussigné dans la nuit du 5 au 6 du courant, deux chevaux, dont l'un alezan clair, ayant une petite étoile sur le front et une vieille écorchure, on ne se rappelle pas où, l'autre couleur bai, créole, ayant la crinière noire assez fournie et une vilaine queue.
On donnera une honnête récompense à la personne qui les ramènera chez le soussigné, encoignure des rues Champs Elysées et Bons Enfans ou chez son frère, rue Royale, 168, entre St. Pierre et Toulouse.
16 av—4 JOSEPH BILLAUD

IL a été perdu dans la matinée du 15 courant, un billet de la somme de deux mille, quatre cents piastres, tiré par le Dr. Leonard De Marchi, à l'ordre du Dr. Chauvau, ce billet est marqué ne varietur par MM. Amédée Ducatel et Octave De Armas, not pub. Ce billet est daté du 5 au 5 courant, et est payable à un an de date. Le public est prévenu de ne pas le négocier, attendu que le paiement en est arrêté. La personne entre les mains de laquelle peut se trouver cet effet, est prié de le rapporter au bureau de cette feuille. 16 avril—3

AVIS—Le public est prévenu de ne pas négocier un billet de la somme de cent vingt et une piastres et cinquante cents, tiré par moi, et à l'ordre de L. Fleury, daté du 14 avril 1838. Comme ce billet a été obtenu frauduleusement, je donne avis qu'il ne sera pas payé.
16 avril—3 MICHAEL KERNAN.

AVIS AUX IMPRIMEURS, ET AUX PUBLICISTES

NOUS avons ce jour, nommé Messrs Lawrence et Hill nos seuls agents à la Nouvelle Orléans, pour la vente de nos presses à imprimer, et matériaux d'imprimerie, qui auront toujours en main, un assortiment général de tous les articles qui sont si fréquemment demandés par les imprimeurs. R. HOE & Co, A New York.
Messrs. Lawrence et Hill ont été aussi nommés les seuls agents de Mrs. Conner & Cooke, de New York, pour la vente des caractères etc., et espèrent dans quelques jours en recevoir un grand assortiment.
Les imprimeurs des Etats du Sud, ainsi que ceux du Texas, trouveront qu'il est de leur avantage, de s'adresser à Mrs. L. & H. avant que d'acheter ailleurs, attendu qu'ils ont l'intention de vendre aux prix de New York. Toutes les commandes qui leur seront adressées au bureau du New Orleans Observer seront de suite exécutées. 8 fev—3m 3ps.

A VENDRE—Deux jolies maisons à étages rue de la Levée près de l'Hôtel des monnaies.
Deux autres propriétés, rue Conti, une maison faubourg Tremé près de la rue St-Anne, une faubourg Marigny rue Mandeville, une autre rue Moreau; et plusieurs terrains de valeur.
Un magasin de grocerie très bien achalandé et bon débit marchandises situé encoignure de la Levée, près la rue du Quartier.
DIDION, courtier,
10 avril—10 passage de la Bourse.

PENSION,
Encoignure des rues Carondelet et Hévia.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une pension où des familles respectables trouveront des logemens convenables. La maison a été meublée à neuf tout récemment.
Quelques personnes y seront également admises à la table.
9 avril—1m H. BAX.

PILLULES VEGETALES—20 milliers de boîtes de pillules végétales et universelles, de Brandette, véritables, venant d'être reçues directement du Dr Benjamin Brandette, à New York, et à vendre en gros et en détail par les agents dûment nommés.
POLLARD & GREEN,
29, rue de Chartres.
Ces pillules étant tellement renommées comme remède antibilieux et apéritif il est inutile d'en dire ici d'avantage. Les marchands de la campagne et les capitaines de navires qui désireraient en acheter, pourront les obtenir en gros à des termes avantageux.
13 av—6

Clay et Clark,
Fabricans de tuyaux de plomb.
No. 102, rue Poydras, Nelle. Orléans.
Tiennent constamment en magasin un assortiment de Tuyaux de plomb, du diamètre inférieur de 3/4 de pouce à 3 pouces.
Aux prix les plus modérés. 9 mars—6m 3ps

Clay et Clark,
Plombiers de maison et de navire.
No. 102, rue Poydras, Nelle. Orléans.
Fabricans de tuyaux en plomb, cabinets privés et pompes de tout genre.
Etablissent les bains chauds, froids et douches d'après la meilleure méthode.
Plomb roulé au cylindre, tuyaux, &c.
Ils exécutent des commandes pour tous les Etats du Sud. 9 mars—6m3ps

A VENDRE A L'AMIABLE,
UNE HABITATION située sur le lac Verret, et remontant le Canal des Attakapas mesurant seize acres de face, sur quarante acres de profondeur; une des plus belles cyprières de la Louisiane. Il se trouve sur la dite habitation, deux moulins à planches, l'un à vapeur de première force, et autre incliné, l'acquéreur aura le privilège du ferry, et trois ou quatre bâtisses se trouvent sur l'habitation et trois ou quatre cents arpents de cypres pour … Pour les conditions s'adresser à Donald … eville, au Dr. J. D Arbonneaux. 1er fev—6m 9pm

BOIS DE TEINTURE—70 tonneaux à vendre à bon marché S'adresser à COOLIDGE & PLIMPTON,
30 avril 60, rue Gravier.

MUNICIPALITE No. 3.
Nouvelle Orléans, 5 avril 1838.

NOTIFICATION est par le présent donnée à tous ceux à qui cela peut concerner, d'avoir à faire enlever de la Levée dans dix jours de cette date les pierres, granits, bois, gravois, sable, charbons et autres matériaux encombrant la Levée de la municipalité No. 3, sous peine d'être mis à l'amende et de voir les dits objets transportés au dépôt de la municipalité à leurs frais et risques.
6 avril—10 J. R. VIENNE, wharfinger.

MUNICIPALITE No. 3.
Nouvelle Orléans, 5 avril 1838.
AUX CASSEURS DE CHALANS.

NOTIFICATION vous est par le présent donnée d'avoir à faire enlever de la Levée, dans dix jours de cette date, depuis la rue de l'Indépendance jusqu'à la Raffinerie de la Louisiane, tous les matériaux provenant de la démolition des chalans, radeaux &c., sous peine d'encourir l'amende voulue par les ordonnances de police et de les voir enlever par les charettes de la corporation, et portés au dépôt de la municipalité, aux frais et risques des propriétaires.
6 avril—10 J. R. VIENNE, wharfinger.

JURI DE POLICE.

NOUS prévenons le public que l'assessement du 4me. district pour l'Etat, étant achevé, nous prions les personnes qui y sont intéressées à venir voir s'il n'ont pas quelque réclamation à faire ou quelque erreur à rectifier Ce district comprend la rue Plauché, le Chemin du Bayou, les Divisions Pontalba, Gurlie, &c., Faubourg Clarck, Gueno, Castanedo, Bayou St-Jean, Bas du Bayou, Milneburg, Darcantel, Gentilly, Daunoy, Montégut, Clouet, Dousseau, Montreuil, Duralde et Washington, et de l'autre bord du fleuve, comprenant le Faubourg Mossy, jusqu'à l'Habitation C. Villeré. Le tableau sera déposé chez Bunel Cornu, Faubourg Montreuil, pendant 10 jours du 9 au 19 inclusivement, de 9 heures du matin, jusqu'à 3 heures de l'après-midi
BUNEL CORNU,
H. CANTRELLE,
9 avril—D LOUIS BERNOUDY.

LES assesseurs du 3e. district, compris entre les rues Levée, Bons Enfans, Esplanade et D'Enghien, plus, le nouveau faubourg Marigny, et le faubourg Franklin, ayant fini leur assessement, ont l'honneur de prévenir les contribuables que leur tableau leur sera soumis pendant dix jours chez G. Plessy l'un des assesseurs, encoignure Craps et Champs Elysées, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après midi, pour faire droit à leurs réclamations s'il y a lieu
PAULIN LEBLANC,
G. PLESSY,
10 avril—d Jn. QUERE.

AVIS.
Faillite de E. Coutouis dit Delmonico.

LES créanciers dans cette faillite sont priés pour la dernière fois de vouloir bien faire connaître aux syndics soussignés, dans les 10 jours qui suivront cet avis, le montant exact et prouvé de leur créance, faute de quoi la répartition des fonds sera faite sans leur participation, attendu que les titres de créance remis lors de l'assemblée des créanciers chez l'encanteur … n'ont jamais pû être retrouvés parmi les papiers de feu Monbouchet, qui s'en était chargé
J. NORES,
J. E. LOREILHE,
13 avril—6, 3pe rue Royale No. 33

AVIS.

LES propriétaires de drays, voitures, tombereaux, cabrolets, qui ont été arrêtés de roulant en contravention aux ordonnances du Conseil de ville de la 1re municipalité, sont priés de venir les réclamer dans le plus bref délai en payant les frais. Et si les dits drays, voitures &c. ne sont pas réclamés sous les dix jours qui suivront la présente publication, ils seront vendus conformément à la loi.
G D. LAMBERT,
13 av—10 collecteur de la 1re municipalité.

AVIS

ATTENDU que Jacques Charbonnet, ci devant shérif de la paroisse Jefferson, s'est adressé à moi, pour l'annulation de ces cautionnements suivans, savoir
1o. Une obligation datée du 25 février 1833, pour la somme de huit mille piastres, souscrite par lui, et Jacques Charbonnet, jr. et François Charbonnet ses cautions.
2o. Une obligation datée du 13 janvier 1834, pour la somme de $18,000, souscrite par lui et Jacques Adolphe Lavaudais, et François Charbonnet ses cautions.
3o. Une obligation datée du 10 février 1835, pour la somme de $15,000, souscrite par lui, et François Charbonnet, et Pierre Adolphe Charbonnet, ses cautions.
4o. Une obligation datée du 20 janvier, pour la somme de $15,000, souscrite par lui, et François Charbonnet, et Pierre Adolphe Charbonnet, ses cautions.
5o. Une obligation datée du 2 de janvier 1837, pour la somme de $19,000, souscrite par lui, et Pierre Adolphe Charbonnet, et Adelar Charbonnet, ses cautions.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle Orléans, d'ici les quatre vingt dix jours qui suivront la date de la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles les dites obligations ne seront pas cancellées et annulées.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le 31me jour du mois de mars, en l'année de notre seigneur, mil huit cent trente huit, et de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique, la soixante deuxième.
E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane
Par le gouverneur
WM C C CLAIBORNE,
4 avril—30 Secrétaire d'Etat

JAMBONS de Cincinnati fumés en boucauts, à vendre par G DORSEY,
17 avril rue de la Nouvelle Levée No 44

COUPEROSE—30 barils, en magasin et à vendre par G. DORSEY,
17 avril rue de la Nouvelle Levée No. 44

FARINE—A vendre par G DORSEY,
17 avril rue de la Nouvelle Levée No. 44

CHECKS à vue sur Philadelphie, à vendre par G R STRINGER,
17 avril rue du Canal No 50

BILLETS de la Banque des Etats-Unis à vendre en sommes à la convenance des acheteurs, par G R STRINGER
17 avril rue du Canal No. 50

BILLETS des Banques du Mississipi, de l'Alabama et Tennessee, demandés par G R STRINGER.
17 avril rue Canal No. 50

TRAITES sur New-York à vendre par LANG & GRIVOT,
17 avril rue Poydras No. 1

FARINE—1000 barils farine, en débarquement des chalans et à vendre par G DORSEY,
17 avril rue de la Nlle. Levée No. 44

WHISKEY—150 barils en magasin et à vendre par G DORSEY,
17 avril rue de la Nouvelle Levée No. 44

HUILE de lin—En barils et à vendre par G DORSEY,
17 avril rue de la Nouvelle Levée No. 44

BRIQUES—23,000 briques, en débarquement du navire Niagara, de Liverpool, et à vendre par W. F. VIGERS & Co.,
13 avril 30, rue Bienville

$6,700—Une traite à vue du trésorier des Etats-Unis sur le Insurance Bank, Columbus [Geo.] de la somme de $6,700 à vendre par W. F. VIGERS & Co.,
13 avril 30, rue Bienville.

SUCRE DE LA TRINITE—9 caisses sucre brun, et un boucaut du blanc, en magasin et à vendre par P. H GALLWEY,
19 av 31, rue de la Commune.

VINS & CIGARRES—47 caisses Madère de l'Inde, de 1 et 2 douzaine, 38 demi caisses cigarres de la Havane, en magasin et à vendre par P. H. GALLWEY,
16 av 31, rue de la Commune.

GRAINES de giroffe—25 terçons graines de giroffle égyptiennes, article bien conditionné et supposé pouvoir croître facilement dans le climat du Sud, à vendre par WOOD & SIMMONS,
16 avril rue Poydras No. 22

WHISKEY de Monongahela … de pêches de première qualité, en barils et à vendre par WOOD & SIMMONS,
16 avril rue Poydras No. 22

1181 Yards pierres plates, 255 yards curbstones, à bord du navire Magard, et à vendre par H C CAMMACK & Co.
16 avril Place de la Banque

CHARBON de Canal—En débarquement du navire Niagara et à vendre par H C CAMMACK & Co.
16 avril Place de la Banque

PAPIER pour cartouches—Article de qualité supérieure, récemment reçu de manufactures et à vendre à la papeterie des soussignés
NORMAN, STEEL & Co,
16 avril rue Bienville No, 12

HUILE pressée en été et en hiver, à vendre par E & J ANDREWS,
16 avril rue Gravier No. 32

HUILE—1600 gallons huile de baleine, à vendre par E & J ANDREWS,
16 avril rue Gravier No 32

CIGARES de la Havane—10 milliers cigares, à vendre par E & J ANDREWS,
16 avril rue Gravier No. 32

250 Paniers d'une douzaine chaque de vin de Porto; et bouteilles à porter, à vendre par M. DE LIZARDI & Co.
12 avril rue Royale No. 159

1200 Pierres plates, en débarquement du navire Duc d'Orléans, et à vendre par M. DE LIZARDI & Co
12 avril rue Royale No. 149

20 Barils eau-de-vie, en magasin et à vendre par DEVENPORT & GOURDAIN,
10 avril, rue Conti, No. 13.

SUCRE—25 boucauts sucre en débarquement à vendre par DEVENPORT & GOURDAIN,
10 avril rue Conti No 13

SUCRE—500 boucauts à vendre sur l'habitation par DEVENPORT & GOURDAIN,
10 avril rue Conti No. 13

LETTRES de change sur New York, à vendre par WM. G. HEWES,
10 avril rue Natchez.

L'ART DE LA CALLIGRAPHIE
Enseigné dans sa pratique, avec tous ses ornemens, à l'Académie de DOLBEAR & BROTHERS,
No. 8, rue de Chartres.

L'ENCOURAGEMENT général que leur méthode a obtenu, et les nombreuses demandes qui leur ont été faites pour apprendre cette science, les ont engagés à établir d'une manière permanente des académies dans les villes de New-York, de la N. Orléans et de la Mobile, et ils ne négligeront rien pour accélérer les progrès des élèves dans la science de la Caligraphie. Les personnes qui auront souscrit à l'une de ces institutions, pourront fréquenter les autres sans aucune autre rétribution.
LES Dames et Messieurs sont invités à faire une visite à ladite Académie, où l'on peut leur faire voir, à toute heure du jour, des exemples de belle écriture courante et posée, ouvrage de personnes depuis l'âge de 8 jusqu'à 50 ans. Les dames peuvent se faire une belle main pour lettres et missives de tout genre, comme pour album et morceaux d'exécution nette et délicate. Les messieurs y prendront une main courante et expéditive, pour leur faciliter les affaires et la tenue des livres. Cette qualité leur épargne une grande perte de temps passé à déchiffrer une écriture trop souvent illisible, et donnera aux commis une main rapide et élégante. Les personnes qui n'ont que quelques jours à passer dans cette ville recevront des soins tout particuliers.
Le nombre des leçons n'est pas limité; mais chacun de ceux qui se présenteront est sollicité de rester jusqu'à ce qu'il ait acquis une écriture assez belle pour tout genre d'affaires. Ceci est à la fois dans l'intérêt du maître et de l'élève.
Les dames qui le préféreront, pourront prendre leurs leçons chez elles. On peut se procurer à l'Académie les morceaux d'exécution, dessinés avec élégance.
N. B. On trouvera dans la classe l'ouvrage de MM Dolbear, intitulé: Science de la Calligraphie. Cet ouvrage est particulièrement destiné à ceux qui veulent apprendre seuls et aux écoles; aussi le livre d'exemples de Dolbear, pour les personnes de demoiselles, servant de supplément à la Science de la Calligraphie. 6 avril

Ventes par le Marshal.

DANS la Cour du District pour l'Etat Oriental de l'Etat de la Louisiane—Samuel Farrar contre steam-boat Crusader; R Parkinson contre le même; J.G. Rowland contre le même; Eswell Allen contre le même; Garret Vesey contre le même.
—En vertu de plusieurs ordres de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Cité, dans cette ville, jeudi, 19 du présent mois, à midi et demi la propriété ci-après décrite, saisie comme appartenant à Richard Terrel, un des cautions pour le steam boat Crusader, saisie dans les affaires ci-dessus mentionnées, savoir:
Un lot de terre situé dans la seconde municipalité de cette ville, mesurant 36 pieds 10 pouces de face à la rue Triton, sur cent trente un pieds neuf pouces de face à la rue Hercules, cent vingt huit pieds du côté qui le sépare du terrain No 2 qui l'adjoint, et quarante huit pieds six pouces et quatre lignes dans la profondeur sur la ligne du fond, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer, daté le 9 août 1834 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, not. pub. Ledit terrain sera vendu sujet à un bail de cinq ans du 1er décembre dernier, à raison de $500 par an.
Cette criée étant la seconde et dernière la dite propriété sera vendue au plus haut offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert à douze mois de terme, l'acquéreur donnant son obligation avec sécurité suffisante, et hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.
J. H. HOLLAND,
3 avril Marshal des Etats Unis.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 20 d'avril 1838 à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, les droits, les titres, les intérêts et ce que le défendeur a, ou pourrait avoir sur la propriété ci après décrite, savoir:
Un lot de terre situé à Bloomingdale, Paroisse Jefferson, désigné par le no. 20, contenant 14 lots numérotés de un à quatorze inclusivement, mesurant 200 pieds de face à la rue de l'Etat, 311 pieds 7 pouces de face à la rue St. Ferdinand, 206 pieds 7 1/2 pouces face à la rue William, et 300 pieds sur la ligne de division de la propriété appartenant à D. F. Burthe, ainsi que les améliorations dessus, saisi à la poursuite de John Green.
Conditions comptant.
17 mars B BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 23 avril 1838, à une heure P. M., à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre Royale et Chartres, Un terrain au faubourg Castanedo, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Johnson et Lapeyrouse et la propriété de Mr. M. White, sur un plan dressé par L. Bringier, le 29 d'août 1836, lequel terrain mesure [mesure anglaise] 31 pieds de face à la rue Lapeyrouse, sur 117 pieds, 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, saisi à la poursuite de George.
Cette criée étant la seconde et la dernière, la dite propriété sera vendue à un crédit de 12 mois, dans un bond endossé, à la satisfaction du soussigné, portant 5 pour cent d'intérêt par an, et hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.
6 avril B. BEAUREGARD, Marshal.

Lawrence Garvey contre Charles Clark,

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente le 24 avril 1838, à 4 heures P. M. à l'encoignure des rues Casacalvo et Port, 27 paires de fenêtre, 5 paires de portes, une paire de portes à coulisse etc, saisi dans cette affaire.
Conditions comptant.
13 avril B BEAUREGARD, marshal

Jackson contre Grant.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable P. N. Morgan, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à mon bureau, rue Condé no. 33, un lot de meubles, saisi dans cette affaire.
Conditions comptant.
12 av B. BEAUREGARD, marshal.

J. L. Florance contre Graham & Als.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente le 23 d'avril 1838, à 4 heures P. M. un lot de meubles saisi dans cette affaire.
Conditions comptant.
12 av B BEAUREGARD, marshal.

F. H. Martin contre E. Johnson.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à mon bureau, rue Condé, no. 33, le 25 avril 1838, à 1 heures P. M. un lot de meubles, saisi dans cette affaire.
Conditions comptant.
13 av B BEAUREGARD, marshal.

R. Palley & E. Shields, syndics des créanciers de W. P. McNeil et de W. P. McNeil & Co. contre N. Rillieux.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 19 d'avril 1838, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Royale et Chartres, deux terrains au nouveau faubourg Marigny, désignés par les nos 1 & 2 de l'îlet no. 22, les dits terrains, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue de l'Union sur 90 pieds de profondeur le lot no. 1 formant l'encoignure des rues Union et St Jean Baptiste, apparent un plan … annexé à un acte en l'étude de J. Cuvillier not pub en date du 17 janvier 1836, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions comptant.
17 mars B BEAUREGARD, marshal.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District judiciaire, l'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernent, salut—Attendu que Thomas Hale et Nicholas W. Pendergast, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le cinquième jour d'avril de l'année 1838, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" et approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du 1er District judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence du dit jugement de la dite Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité qu'il y aurait dans l'estimation, l'avis ou le temps et mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans 30 jours à dater de la publication du présent avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété fut vendue par le shérif sus dit le 31ème jour de mars de l'année 1838, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le sept de février de l'année 1838, dans l'affaire de Ellen Kirkman vs. David Black, No. 14,925 du docket de cette Cour, à laquelle vente les dits Thomas Hale & Nicholas W. Pendergast se sont rendus acquéreurs pour le prix de $10,700 au comptant.
Description de la propriété d'après le transfer judiciaire, savoir:
1o. Trois certains lots de terre, situés au faubourg Annonciation, au-dessus de cette ville, formant l'encoignure des rues Magasins, Béli et Richard, désignés par Nos. 5, 6 et 7 de l'îlet No. 46, comme il est plus amplement expliqué d'après le plan originaire du dit faubourg, tiré par Barthelemy Lafon, daté le 15 mai 1807, dont une copie authentique se trouve déposée au greffe de L. T. Caire, notaire.
2o. Un certain lot de terre, situé au faubourg Lacourse ou Annonciation, de cette ville, et désigné sur le dit plan par le No. 4, de l'îlet No. 46, formant l'encoignure et mesurant trente quatre pieds français soixante pieds sur la rue Constance sur une profondeur de 120 pieds de face à la rue Richard, ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et avantages y appartenant d'une manière quelconque.
Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite Cour, ce 11 avril 1838.
16 avril—6 TH. LEWIS Député Gref

AUX CHARPENTIERS DE NAVIRE.

UNE superbe batture de 300 pieds de face au fleuve à environ un mille au dessous du ferry, très propre à l'établissement d'un chantier est à vendre par le soussigné.
Plus:—Un superbe terrain rue Conti, mesurant 157 pieds environ à ladite rue, avec les établissemens qui s'y trouvent. DIDION—Courtier
26 mars Passage de la Bourse

A VENDRE A L'AMIABLE,

UN Lot de Terre formant un rhomboïde, courant vers l'Ouest, situé sur le côté Sud du Bayou Saint Jean, près cette ville, limitrophe à l'ancienne propriété de Mr. Meilleur, ledit lot de terre mesurant cinquante pieds de face au chemin du Bayou St Jean, sur cent vingt pieds de profondeur, toutes les lignes étant parallèles; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une jolie maison avec deux grands appartemens à feu, une galerie, et deux cabinets dont un faisant ouverture à la rue, et dans la cour une cuisine et chambres et deux autres chambres pouvant servir comme hangar ou poulailler.
Conditions de la vente: un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Si ladite propriété n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 12 mai prochain, elle le sera à l'encan par le ministère de Mr. M. Barnett Snr. Encanteur.
S'adresser rue S. Claude No. 110 ou No. 30 Vieille Levée. 10 avril—1m

AVIS.

LE Dr. HUET, de Paris, rue Bourbon, No. 18, près celle du Canal, guérit dans un court délai, toutes les maladies vénériennes, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer mercure, ni copahu, ni tisane, et le prix est très modéré. Consultations depuis six heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.
23 août—a

EN débarquement du navire Oberlin, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés,
50 paniers de bouteilles vides,
5 caisses Conserves alimentaires, contenant petits pois, truffes, bécasses, perdrix et chapons truffés pâtés de lièvre, et saucisses truffées.
20 barriques vin rouge St. Estephe médoc,
67 caisses vin rouge, Chateau Ségur,
24 do do 1/2 bouteilles do
95 do do St. Julien,
80 demi barriques vin de sauterne,
108 caisses St. Julien Médoc.
D'importations antérieures:
150 barriques vin rouge,
100 barriques vin blanc de sauterne,
250 barils vinaigre blanc,
20 demi pipes eau de vie de Dupuy,
350 sacs sel,
50 barils Madère de Marseille,
20 barils vieille eau de vie,
1000 caisses vin rouge ordinaire,
200 caisses vin blanc Barsac et Sauterne,
200 caisses fruits à l'eau de vie,
50 caisses absynthe Suisse,
300 caisses liqueurs assorties.
100 caisses muscat de Frontignan,
150 paniers huile d'olive,
100 do champagne des marques Joly, Chanoin et Moet,
150 caisses huile de Nice,
100 caisses eau de fleurs d'oranger,
50 paniers anisette de Bordeaux,
50 do Guignolet d'Angers,
1 bel assortiment de fusils de chasse,
20 milliers de cigares,
100 pièces toile du Kentucky,
100 pièces de corde,
20 boucauts de riz,
100 caisses chandelles de suif,
100 caisses blanc de Baleine.
13 avril PALOC & DUFOUR.

ROBERT ALLEN. R. W. JAFFRAY
Allen & Jaffray,
ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES, NEGOCIANTS,
SAINT-LOUIS, MISSOURI,
REFERENCES. FRONT STREET,
Messrs. J. & E. Walsh, E. & A. Tracey, Stroull & Agnew, Glasgow Shaw & Co, McGunnegle & Way, Von Phul & McGill } *St. Louis.*
Layet & Ameling, J. & W. Dwyer } *Nlle. Orléans.*
21 février—

POUR ST. LOUIS ET ALTON,
Le splendide bateau à vapeur bien étanche MOGUL, capitaine Baird, partira sans délai pour le port susdit. Le bateau … est de première classe, et a d'excellens emménagemens tant dans la chambre que sur le pont. Pour frêt ou passage s'adresser à bord vis à vis de la rue Poydras ou à R. H. McGILL,
rue Tchoupitoulas No. 136
Le Mogul prendra du fret pour tous les ports intermédiaires. 17 avril—3

POUR PITTSBURG, Wheeling, Portsmouth, Maysville, Cincinnati, Madison et Louisville
Le steamer MORAVIAN, capitaine A. G. Walthall, est maintenant prêt à recevoir son chargement et partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagements s'adresser à bord, au wharf de la rue de la Commune ou à COMSTOCK, HYDE & Co.
18, rue Poydras.
Le Moravian prendra aussi du frêt pour Memphis, Randolph, Mill Point et tous les débarquements sur la Rivière de l'Ohio. 16 avril

POUR TUSCALOOSA & FLORENCE.
Le steamer Pennsylvania, capitaine Payne, est à chaque instant attendu, ayant une grande partie de son frêt prêt à aller à bord, il partira sans délai. Pour le reste de son chargement ou pour passage, s'adresser à FORSYTH & LIMERICK,
10 avril rue des Magasins No. 155

BATEAU DE PASSAGE.
POUR ST-LOUIS, Alton et tous les ports intermédiaires.
Le bateau à vapeur bon marcheur UNITED-STATES, capitaine Jas. B Hill, ayant une grande partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira sans délai pour les ports ci-dessus. Pour frêt de cinquante tonneaux ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue de la Douane ou à BOGERT & HAWTHORN,
9 avril 68, rue Gravier.

Le steamer JOHN MILLS, ayant engagé une barge, est prêt à recevoir en tout temps du frêt au nouveau bassin, au bout de la rue Julie. Des ordres pour le frêt pour la Mobile peuvent être obtenus en s'adressant au comptoir de PIERCE, SHANNON & BROTHERS
5 avril rue des Magasins No 57

POUR ST. LOUIS ET ALTON.
Le bateau à vapeur, bien connu BOONSLICK, capitaine Pettit, ayant une portion de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste de son frêt, s'adresser à bord ou à LAYET & AMELUNG.
27 mars 17, rue de la Commune.

POUR LA MOBILE.
Bateau à vapeur paquebot régulier.
Le bateau à vapeur fin marcheur JOHN MILLS, capitaine John Mills, W. C. Sutton, partira du bout du chemin à coulisses, au lac, chaque lundi après l'arrivée des chars de midi, et à son retour laissera la Mobile chaque jeudi. Pour frêt ou passage, ayant d'excellens emménagemens (chambres privées) s'adresser à bord ou à PIERCE, SHANNON & BROTHERS,
24 mars rue des Magasins No 57

Esclave en maronnage.
Parti maron de chez le soussigné, depuis le 10 de ce mois, un petit mulâtre créole nommé THEODORE, âgé de 18 ans environ, ayant un pantalon drap bleu, une chemise blanche et sans chapeau. Il est très mince, a de grands yeux, lèvres très minces, et le front très ressorti. Une récompense de $5 sera donnée à celui qui le mettra à une des geôles de cette paroisse ou le ramènera au soussigné, encoignure Dauphine et Ste. Anne.
Les capitaines de bateaux à vapeur et autres, sont avertis de ne pas le recevoir, sous les peines portées par la loi.
17 av— L. MEDERIC.

IL est parti hier de chez moi, une négresse nommée CELESTE, créole du pays, ayant sa mère appartenant au docteur Monier. Cette négresse est âgée d'environ 23 ans, et est d'une taille moyenne; passablement grasse, visage plat, et grosses narines assez plates Quand elle est sortie de la maison elle avait une robe d'indienne à ramages et plutôt fonds rouge. Cette négresse a appartenu au docteur Cannon. Celui qui l'arrêtera et la conduira à la geôle ou bien chez moi, encoignure des rues Français et Victoire, faubourg Marigny, obtiendra une récompense honnête.
B. AZARETTO.
Les capitaines de bateaux à vapeur et autres, sont avertis de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis. 17 avril—3

$20 DE RECOMPENSE
SERONT payées à quiconque logera dans la geôle de la 1re ou 2de municipalité, ma mulâtresse, MARY, se faisant par fois appeler Mary Ann, partie marronne dans la matinée du 11 avril 1838. Ladite esclave est de taille d'environ 5 pieds 9 pouces, robuste, bien faite, elle a une cicatrice au bout du nez; elle parle le français et l'anglais. On suppose qu'elle se tient dans les derrières de la ville. On poursuivra selon toute la rigueur des lois toute personne qui la recevra. S'adresser rue Toulouse no. 16, ou au no. 73 rue Royale.
13 av—5 JOHN B. GRAYSON.

$50 DE RECOMPENSE.
PARTI maron du steamer Lion, le nègre nommé GEORGE, âgé d'environ 26 ans, fortement bâti, très noir, peau luisante, il a le petit doigt de la main droite estropié, … et au pieds par de l'eau bouillante. Le dit George est bien connu comme l'un des chauffeurs du Lion, il est un peu forgeron. On suppose qu'il se tient en ville. La récompense ci-dessus et tous les frais raisonnables seront payés s'il est pris hors de la ville ou $20 s'il est arrêté en ville et conduit dans une des geôles ou délivré à
S. CLARK & Co,
16 av rue de la Levée.
Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres sont requis de ne pas le recevoir sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

DETENU à la geôle de la Municipalité No 2, un nègre nommé SIMEON, se disant appartenir à Mr Proctor. Son maître est prié de le retirer, en se conformant à la loi.
Nouvelle Orléans, 12 avril 1838.
13 avril—10 A. BARROSSE Geolier.

DETENU à la geôle de la Municipalité No. 2, un nègre nommé CULOPS, se disant appartenir à Mr Wm. Hoffer. Son maître est prié de le retirer, en se conformant à la loi.
Nouvelle-Orléans, 12 avril 1838.
13 avril—10 A. BARROSSE, Geolier.

$25 DE RECOMPENSE
Seront données à quiconque ramènera au propriétaire ou logera dans une des geôles de la ville, le nègre américain nommé JOURDAN, parlant anglais et français taille d'environ 5 pieds et demi, peau noire, un peu de barbe au menton un peu bègue, ayant un pied tourné en dehors et boitant légèrement. Le dit nègre est très connu à la Halle aux légumes comme marchand.
Les capitaines sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la loi.
11 avril—3 F. EDMOND FAZENDE.

$10 DE RECOMPENSE
S'est absenté de chez le soussigné, il y a environ quinze jours, le nègre LOUIS, âgé de 30 ans, ayant le teint un peu clair et une tache à l'œil gauche, taille de 5 pieds 5 pouces; il était vêtu en drap gris. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramènera au No. 333, rue Royale, ou le logera dans une des geôles de cette ville.
9 avril—8 T. MOSSY Jr.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.
PARTI marron de chez le soussigné, le 16 février, le nègre nommé WILSON, âgé d'environ vingt ans, cinq pieds neuf ou dix pouces de haut, d'une mine douce, parlant l'anglais et un peu français, il sait bien lire et écrire en anglais; il est mince et bien fait, a les dents de devant gâtées, et il a une cicatrice sur la poitrine; il est maçon de son état. La récompense ci dessus sera donnée à celui qui le ramènera chez moi ou le logera dans une des geôles. Toute personne est avertie de ne point recevoir le dit nègre sous peine d'être poursuivie par la loi.
22 mars—1m. GEO. GORDON.

TOILE BLANCHIE
40,000 yards de belle toile à chemises blanchie, en 7/8 et propres au commerce de Tampico, à vendre chez
GODFREY, LAURIE & SMALL,
11 avril No. 34, rue du Camp.

MAGASINAGE DE COTON ET DE TABAC.
LE MISSISSIPPI PRESS peut recevoir en magasinage dans ses entrepôts à l'épreuve du feu, DIX MILLE BALLES DE COTON et CINQ MILLE BOUCAUTS DE TABAC, aux prix ordinaires. Les rues qui se trouvent au-dessus, et qui entourent ces entrepôts étant pavées, rend cet établissement accessible en tout temps. Les navires et les bateaux, de toute grandeur, peuvent charger et décharger immédiatement en face de la presse. 24 mars—1m

AUX CHARGEURS ET RECEVEURS DE TABAC.
LES magasins d'entrepôt de tabac, à l'épreuve du feu, recevront du tabac en magasinage, jusqu'au 1er. octobre prochain, à raison de 25 cents par mois par chaque boucaut. Tous ceux qui désireront que leur tabac soit dépouillé, et qui voudront s'assurer de la tare, peuvent le faire, ayant des écrous et des presses à cet effet.
D'après la situation de ces magasins sur la Levée, il n'y aura aucune dépense de drays, et conséquemment aucun risque ou dommage, soit en recevant ou chargeant.
20 mars—1m JOHN DUGGAN, commissaire.

PAROISSE DE JEFFERSON—Cour des Preuves—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes peuvent concerner—Salut:—Qu'il soit connu que Joseph Mathurin Besnard, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi François Joseph Enoul Dugué Livaudais, juge de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson susdite pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé, "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834, et étant à ma connaissance que le dit Joseph Mathurin Besnard est devenu acquéreur de la propriété ci après décrite, vendue par moi le quinze de janvier passé (1838) d'après un ordre de cette cour à la date du 5 avril 1837, rendu dans la succession de feue Dame Antoinette Louise Victoire Rouby, décédée veuve de feu Eugène Bailly, comme propriété appartenant à ladite succession et lequel ordre de cour fut rendu à la demande de Levy Herring, agissant tant comme exécuteur testamentaire de la défunte que comme tuteur de la mineure Joséphine Bailly et tuteur ad hoc du mineur Thomas McCann.
A ces causes toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations sur la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.
Un lot de terre, ainsi que ses dépendances, situé au faubourg Annonciation, municipalité no. 2 de la ville de la N. Orléans mesurant trente pieds de face à la rue Terpsichore, entre les rues Dryade et Bacchus, sur une profondeur de cent vingt pieds, le dit lot étant moitié du lot no. 9 de l'îlet no. 93, conformément à un plan dudit faubourg, déposé au bureau de P. Pedesclaux, notaire à la Nouvelle Orléans, et moitié dudit lot, touchant au no. 10, du dit îlet.
Le prix de la vente tant comme il est dit ci dessus au dit Joseph Mathurin Besnard est de douze cent cinquante piastres, payables un quart comptant, et la balance à un, deux et trois ans du jour de la vente, en billets endossés et portant hypothèque.
En foi de quoi j'ai signé les présentes et y ai apposé le sceau de ladite cour, ce vingtième jour de mars A. D 1838.
26 mars—3 F. DUGUE, juge.

200 sacs café vert de la Havane,
20 caisses sucre blanc qualité supérieure,
1400 sacs sel de Cadix,
25 barils vin doux de Malaga,
1 caisse chapeaux en soie,
A vendre par A. M. MIRANDA,
10 avril 112, rue Bourbon entre St. Louis & Conti.

POUR … La barque … J. C. Hoyt, … 300 balles de coton, …
17 avril

POUR LIVERPOOL. Le navire GIRARD, … supérieure, capitaine … Pour passage … s'adresser à …
17 avril 93, rue …

POUR NEW YORK. Le brick COMET, … ry Dickinson, ayant tout son … engagé et allant à bord, partira positivement pour le port ci-dessus, mardi soir 17 du courant. … seulement, ayant de beaux emménagements … vingt passagers, s'adresser à bord, au bout de la rue Jefferson, ou à CUCULLU, LAPEYRE & Co.
17 avril 27, rue Toulouse

POUR LE HAVRE.
Devant partir du 20 mai au 1er juin.
Le beau navire A. 1 GARONNE, capitaine … Pour passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
16 avril rue de la Commune No 93

POUR BALTIMORE
La goëlette fine voilière COMET, capitaine Aikins, a besoin de 300 barils pour compléter son chargement, et partira sous peu. Pour frêt ou passage s'adresser à KIDDER & HEAD,
16 av 24, rue Poydras.

POUR LA HAVANE
Le brick paquebot régulier Ringleader, capitaine Hoffmann, partira sous le plus bref délai. Pour frêt ou passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à
16 avril R. GRONING & Co.

POUR NEW-YORK.
La goëlette ENTERPRIZE, capitaine Mullin, peut prendre l'encombrement de 300 barils. Pour frêt ou passage, s'adresser à COOLIDGE & PLIMPTON,
16 avril No. 60, rue Gravier

PAQUEBOT POUR LA HAVANE.
Le brick DOUGLAS, classé A. 1, doublé en cuivre, ayant les trois quarts de son chargement engagé, partira incessamment. Pour le reste du frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord entre les deux marchés ou à KIDDER & HEAD,
16 avril No 21, rue Poydras.

POUR PHILADELPHIE
La goëlette fine voilière LIBERTY, partira positivement cet après midi, et peut recevoir convenablement quelques passagers, s'adresser à bord, en face de la rue Jefferson, 16 avril

POUR PHILADELPHIE.—HAND LINE
La barque GAZELLE, capitaine H. Eldridge, partira sous peu pour le port ci-dessus, et peut prendre 50 balles de coton, ou le même encombrement; elle peut aussi prendre quelques tonneaux de plomb. Pour frêt ou passage s'adresser à JAMES D. DENEGRE,
16, rue de la Douane.
N. B. Le navire Georgian, succèdera à la Gazelle dans la ligne. 16 avril

Demande de Passagers sur le Pont.
On desire trouver de suite, une dizaine de passagers sur le pont du navire ROME, qui doit partir très incessamment pour le Hâvre. Les passagers que l'on demande seront commodément logés dans une chaloupe de trente pieds de long, sur 10 de large, disposée à cet effet, et sera couverte de manière à ce que les passagers seront à l'abri du soleil et de la pluie. S'adresser à DANIEL DEPAS,
16 avril—8 Faubourg Marigny, 29, rue de la Levée

POUR BALTIMORE.
La goëlette fine voilière COMET, est en chargement et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à KIDDER & HEAD,
16 avril 24, rue Poydras.

POUR LIVERPOOL
La barque paquebot, HERCULES, capitaine James Marks, ayant tout son chargement engagé, et allant à bord, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à JAMES REED & Co.
13 avril 58, rue de la Commune.

A FRETER
Le navire bien connu RUBICON, capitaine Geo. L. Rogers, attendu de jour en jour du Hâvre, pourra prendre chargement pour … S'adresser à JOS. BARTHET,
12 avril 30, rue Toulouse.

POUR TAMPICO
La goëlette fine voilière CREOLE, capitaine Cornier, ayant partie de sa cargaison engagée, partira sans délai; pour frêt de la balance, ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Jefferson, ou, rue du Camp No 28 à 11 av J. CROSBY.

POUR NEW-YORK.
Le brick de première classe OTRANTO, capitaine London, partira sans délai pour le port ci dessus; il a besoin de l'équivalent de 200 balles de coton sur le pont. Pour frêt desquelles, ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 30 passagers, s'adresser au capitaine à bord ou à
11 avril R. GRONING & Co.

ON A BESOIN
D'un navire du port de 2000 balles, plus ou moins. Sa destination est New-York. S'adresser immédiatement, rue Bienville No. 14 à
11 avril J B BAILEY,

POUR BOSTON,
Le brick fin voilier HIRAM, capitaine Bacon, peut prendre l'équivalent de 100 barils sur le pont. S'adresser à J B BAILEY,
11 avril rue Bienville No. 14

FRET POUR HONDURAS
Un navire pour le port ci-dessus peut obtenir 30 tonneaux de frêt. S'adresser, rue Bienville No. 14 à 11 avril J B BAILEY.

Pour Velasco, Brazoria et Columbia
La goëlette de première classe VIRGIL, capitaine Marshall, partira sans délai pour les ports ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
12 avril R. GRONING & CO.

POUR PHILADELPHIE
La goëlette LIBERTY, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Wedge, pour frêt de 250 barils S'adresser à COOLIDGE & PLIMPTON,
10 avril 60, rue Gravier.

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe, PLATINA, capitaine Duncan, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à L. H GALE,
9 avril 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le navire de première classe Duc d'Orléans, capitaine Richardson, partira sous peu. Pour frêt de 500 balles, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L. H GALE,
9 avril 93, rue de la Commune.

POUR VELASCO, Brazoria & Columbia
La goëlette paquebot régulière JAMES CALDWELL capitaine Noyes, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Jefferson, ou à J. G. ROWLAND,
9 avril 47, Vieille Levée.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier MARENGO, capitaine Larkin, partira sous peu pour le port susdit, et a besoin de quelques centaines de balles de coton pour compléter son chargement. F. PERRET,
9 avril—6 59, rue Toulouse.

POUR GALVESTON,
Anahuac, Harrisburg et Houston.
La goëlette paquebot KOSCIUSKO, capitaine Rogers, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du frêt ou passage, s'adresser à bord ou à J. G. ROWLAND,
9 avril 47, Vieille Levée.

POUR NORFOLK & RICHMOND—
Une goëlette fine voilière est requise pour le port susdit. Pour frêt de 3 … s'adresser à WOOD & SIMMONS,
9 avril 22, rue Poydras.

POUR LE HAVRE.
Le navire fin voilier, classé A. 1, ROME, capitaine Harron, partira sans délai S'adresser à L H GALE,
7 avril rue de la Commune No. 93

POUR LIVERPOOL.
Le beau navire fin voilier classé A. 1 Powhattan, capitaine McCerren, partira sans délai. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L H GALE,
7 avril rue de la Commune No. 93

POUR SAVANNAH.
La goëlette fine voilière CLARA, capitaine Covell, ayant les deux tiers de son chargement engagés, partira sous peu. Pour le reste du frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à WOOD & SIMMONS,
6 avril 22, rue Poydras.

POUR LIVERPOOL.
Le navire MATTAKASETT, classé A 1 capitaine Drew, partira incessamment. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à LEVI H. GALE,
6 avril No 93, rue de la Commune

POUR LIVERPOOL.
Le navire TRANSIT, classé A 1, capitaine Winsor, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à L. H. GALE,
4 avril 93, rue de la Commune.

A VENDRE.
Le brick RUBY, du port de 119 tonneaux bien monté en chaînes de cables, lequel se trouve amarré au chantier de Mrs. Harrod & Hughes, de l'autre bord du fleuve, près du ferry. Pour les conditions s'adresser à QUARLES & Co.
5 avril rue de la Douane No. 24

POUR NEW-YORK.
Le brick VIRGINIA, capitaine Burgess, est en chargement, pour le port ci-dessus, et partira sous peu Pour frêt d'environ 300 barils, ou passage, s'adresser à KIDDER & HEAD,
5 avril rue Poydras No. 24

POUR NEW YORK
La goëlette FREDERICK ARNET, capitaine Arnet, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour frêt de 300 barils, ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine, vis à vis la rue Jefferson, ou à SAM. RIKER,
3 avril 86, rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE—HAND LINE
Le navire ARCHER, capitaine Marshall, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus, et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à son bord, une rangée après le chemin de fer Pontchartrain, ou à
JAMES D DENEGRE,
3 avril 16, rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL.
Le navire supérieur et fin voilier CHARLES HENRY, capitaine E. K Smith, ayant sa cargaison engagée, partira sans délai Pour passage seulement, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à J A BARELLI & Co.
3 avril rue de la Commune No. 61

POUR NEW-YORK.
Le brick paquebot FRANCES ASHBY, capitaine Ashby, partira sous peu. Pour frêt ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à KIDDER & HEAD,
30 mars 24, rue Poydras

POUR LA HAVANE.
Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre INCA, ayant partie de sa cargaison engagée, partira sans délai, pour frêt ou passage, s'adresser à 31 mars J. PRATS & FILS.

POUR LIVERPOOL.
Le navire bien connu et fin voilier RICHMOND, capt. Winnship, partira sans délai Pour passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à L H GALE,
29 mars rue de la Commune No. 93

A VENDRE OU A FRETER
Pour St. Yago de Cuba, ou la Havane.
La goëlette américaine MOTTO, du port de 460 barils. S'adresser à ACAPDEVIELLE & Co,
27 mars 19, rue Toulouse

Bottes, Souliers et Brodequins.—300 caisses à vendre par R. G. HOBBS,
28 avril 12, rue de la Douane.

SAVON—50 caisses savon No. 1, à vendre par WOOD & SIMMONS,
7 avril rue Gravier No. 22

FOR LIVERPOOL … 300 bales …
FOR LIVERPOOL … GIRARD …
FOR NEW YORK …
FOR HAVRE …
FOR PHILADELPHIA …
FOR HAVANA …
FOR BALTIMORE …
FOR HAVANA …
FOR HAVRE …
FOR LIVERPOOL …
FOR LIVERPOOL …
FOR LIVERPOOL …
FOR HAVANA …
FOR TAMPICO …
FOR VELASCO, BRAZORIA …
For Velasco, Brazoria …
FOR BOSTON …
FOR NEW YORK …
FOR NEW YORK …
FOR NEW YORK …
FOR SALE, FREIGHT …
FOR SALE …
FOR PHILADELPHIA …
N. B.—The packet ship Ge…
FOR NEW YORK …
NEW ORLEANS AND … OF PACKETS …
FLAGSTONES, POTATOES …
CORN—400 sacks corn … LONG & …